

LES ECHOS

de Lamberville

N°
20

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Janvier 2022

SOMMAIRE

Editorial du maire -----	page 3
Etat civil -----	page 4

VIE ASSOCIATIVE

Les amis de la gaité -----	page 4
Les anciens combattants -----	page 5
Les p'tits loups -----	page 6
La société de chasse -----	page 6
Le comité des fêtes -----	page 6

VIE MUNICIPALE

Budget -----	page 7
--------------	--------

VIE PRATIQUE

Les ordures ménagères -----	page 8
-----------------------------	--------

DIVERS

Opération programmée d'amélioration de l'habitat -----	page 10
SLAM Covoiturage -----	page 11
SLAM transport à la demande -----	page 11
Elagage des arbres -----	page 12

Le maire, et l'ensemble du conseil municipal
vous souhaitent :

BONNE ANNÉE ET BONNE SANTÉ

Pour vous et vos proches.



Le mot du maire



En ce début d'année 2022, nous devons faire face à un contexte de crise sanitaire inédit. Nous avons su nous adapter, et il nous faut continuer. Ainsi, je vous exprime tous mes vœux de bonheur, réussite et prospérité à vous-même, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

Je souhaite que cette situation s'améliore afin que nous puissions nous projeter différemment dans les mois à venir dans notre vie collective et quotidienne.

Hélas, 2021 a vu le nombre d'habitants régresser avec le départ de cinq de nos aînés, et une seule naissance.

2022 verra aboutir le projet rénovation de la maison 4 le Breuil, et la mise en place de la nouvelle collecte des ordures ménagères.

N'étant toujours pas autorisé à nous réunir, la municipalité a décidé de vous remettre en ce temps d'Epiphanie, une galette des rois que vous partagerez en famille.

Je vous présente à nouveau, tous mes meilleurs vœux pour 2022.

Bernard FOUSSE
Maire

Etat Civil 2021

NAISSANCES

-Hugo LE BOUCHER, le 20 août 2021

MARIAGES

-Hubert GODEFROY & Inès de BRUNVILLE, le 27 août 2021

-Laurent AUVRAY & Flore PAMBO ENDAPOUA, le 18 décembre 2021

DÉCÈS

-Yvonne TALVAST (épouse FRANÇOISE), le 11 février 2021

-Roland PIQUET, le 18 mars 2021

-Jacques GOSSELIN, le 16 juillet 2021

-Yvette PAGNON (épouse LAFORÊT), le 26 octobre 2021

-Roland LEFEVRE, le 16 décembre 2021

Les amis de la gaieté



Nous avons organisé quelques activités pour nous retrouver en début d'année. La pandémie n'étant pas terminée, les rencontres ont été suspendues ensuite. Le repas des Anciens, organisé par la municipalité, a eu lieu le 13 novembre 2021 à la "Table de Fumichon". Il a réuni 34 personnes.

Les Anciens Combattants

L'année 2021 a été très calme au niveau des cérémonies, toujours à cause de la pandémie. Il n'y a pas eu de commémoration le 8 mai.

Le 11 novembre, messe à St Amand avec l'ensemble du canton, suivie d'une commémoration aux monuments aux morts de LAMBERVILLE, puis de BIEVILLE, comme à l'habitude, avec nos deux communes. A noter la présence forte des enfants qui ont déposé une fleur en mémoire des soldats morts pour la France.

Le 5 décembre commémoration AFN au monument du PERRON.



Les p'tits loups

Il n'y a pas eu d'activité cette année. L'association reste en sommeil en attendant des jours meilleurs.

La société de chasse

Suite au décès de René HAMEL en décembre 2020, Michel GAUTIER a été élu président. Il n'y a eu aucune manifestation en 2020 cause covid, mais en 2021 a été organisé un concours de belote, en novembre, qui a eu un beau succès grâce aux habitants de Lamberville qui étaient bien présents, ainsi que leur famille et amis.

Les chasseurs ont détruit 9 renards fin 2020, et organisé 2 lachers de faisans pour la période 2020-2021.

En espérant que la pandémie stagne, les chasseurs pensent faire le repas des propriétaires en ce début d'année, voir en mars 2022.



Le Comité des fêtes

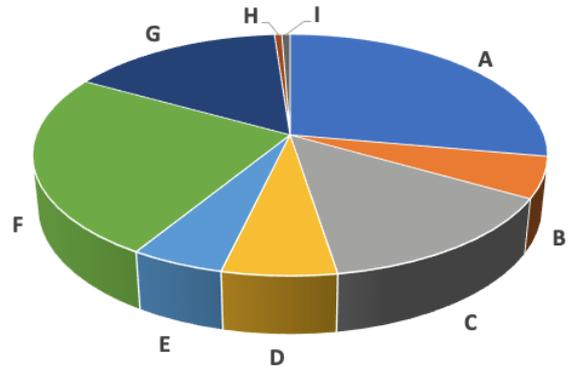
Malheureusement, à cause de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu vous proposer d'activité en 2021. Tous les membres de l'association espèrent vous donner rendez-vous dès que possible en 2022...

Budget 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

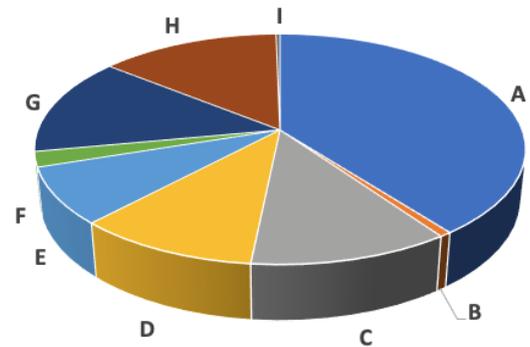
A-Charges batiments publics	45 708 €
B-Charges voirie	9 000 €
C-Charges à caractère général diverses	23 270 €
D-Charges de personnel	10 120 €
E-FNGIR (fond de garantie des ressources)	8 283 €
F-Virement section investissement	40 179 €
G-Autres charges de gestion courante	25 755 €
H-Charges financières (intrêts)	876 €
I-Secours et dots	1 000 €

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT : 164191 €



A-Excédent antérieur reporté fonctionnement	65 024 €
B-Produits de service (cimetière, etc)	1 110 €
C-Impôts locaux	18 604 €
D-Attribution de compensation	17 000 €
E-Taxes pylones électriques	13 005 €
F-Impots et taxes autres	3 500 €
G-Dotations et participations	22 658 €
H-Revenus des immeubles	22 790 €
I-Produits exceptionnels + att. Charge	500 €

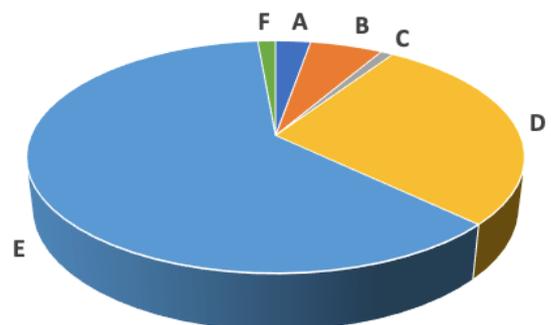
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT : 164191 €



SECTION D'INVESTISSEMENT :

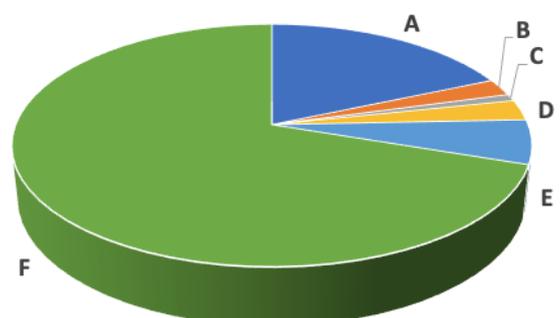
A-Solde d'exécution d'investissement reporté	5 927 €
B-Remboursement d'emprunts	12 250 €
C-Depots et cautions	2 130 €
D-Batiments publics	60 700 €
E-Immeubles de rapport	134 000 €
F-Materiel incendie	3 000 €

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT : 218007 €



A-Virement de la section de fonctionnement	40 179 €
B-FCTVA	4 931 €
C-Dons et legs	2 000 €
D-Excédent de fonctionnement	5 927 €
E-Subventions investissements	12 840 €
F-Emprunts reçus	152 130 €

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT : 218007 €



Les ordures ménagères

Depuis le 1er janvier 2022, la collecte des déchets se fait suivant la nouvelle formule gérée par St Lô Agglo. Vous avez dû normalement recevoir, dans chaque foyer, une poubelle grise dans laquelle mettre les déchets non recyclable, ainsi qu'une poubelle jaune pour les déchets recyclables.

Le camion pour la collecte des déchets passera 2 fois/mois, (soit 24 fois/an) suivant le calendrier que vous avez dû avoir dans vos boîtes aux lettres au mois de décembre.

2022 sera une année de test. Il n'y aura pas de surcoût tarifaire. Cette année servira à vous habituer au nouveau mode de ramassage des déchets.

LA POUBELLE GRISE

Pour les déchets non recyclables. 12 levées comprises dans le forfait. Vous devez donc la mettre 1 fois / mois. Toute levée supplémentaire sera facturée.



LA POUBELLE JAUNE

Pour tous les déchets recyclables que vous mettiez auparavant dans les containers sur le parking de la mairie (plastiques, papiers...) SAUF LE VERRE. Les levées ne sont pas comptées. Vous pouvez mettre la poubelle jaune à chaque passage du camion poubelle.

FOIRE AUX QUESTIONS



• Où dois-je déposer les emballages en verre ?

Le verre est à apporter dans le container de recyclage, sur le parking de la mairie (comme avant).

• Où puis-je trouver le guide du tri ?

Les consignes sont apposées sur votre bac de collecte.

Vous pouvez également les retrouver dans le guide qui vous a été remis par l'ambassadeur du tri et sur le site internet de Saint-Lô Agglo.

• Les containers de recyclage vont-ils être supprimés ?

Oui, seul le container de tri pour le verre demeurera.

• Où mettre les déchets verts (épluchures...) ?

Les déchets verts peuvent être mis dans des bacs de compostage individuels.

• Je souhaiterais mettre en place un composteur chez moi, comment m'y prendre ?

Les élus communautaires ont adopté le principe d'une aide forfaitaire à l'acquisition d'un composteur individuel de 20€ sur demande et présentation d'un justificatif d'achat en 2022 dont les modalités et conditions sont en cours de finalisation. Cela vous permettra de choisir le modèle et le volume du bac à compost qui vous conviendra le mieux. Vous pouvez dès à présent adresser à Saint-Lô Agglo votre demande écrite accompagnée de votre justificatif d'achat en 2022 d'un composteur.

• Comment est affectée la taille du bac gris et jaune ?

La taille des bacs dépend de la composition, et du nombre de personnes du foyer.

• Que faire de mon ancien bac ?

Il est à garder, à réutiliser pour d'autres besoins. Sinon je peux m'en séparer en le redonnant à l'enquêteur.

• Peut-on refuser les bacs ?

NON. À l'issue de l'enquête, et après analyse par l'ambassadeur du tri avec les services de Saint-Lô Agglo, s'il est confirmé que l'utilisateur peut être desservi en bac (avec un éventuel point de stockage confirmé sur le domaine public), alors l'utilisateur ne peut pas refuser les bacs. Si en revanche, il est constaté que la solution de collecte en bacs n'est pas techniquement possible ou pertinente, il sera alors proposé à l'utilisateur une solution alternative (sacs, accès à un bac de regroupement...).

• J'habite dans une impasse comment faire ?

Si la benne de collecte ne peut pas rentrer dans l'impasse ou faire demi-tour en bout d'impasse dans de bonnes conditions de sécurité, alors l'utilisateur doit apporter ses bacs pour le jour de collecte à l'entrée de l'impasse, si son domicile est situé à moins de 150 mètres environ du point de regroupement.

Dans le cas contraire, une solution alternative sera proposée à l'utilisateur après analyse de la situation par l'ambassadeur du tri en lien avec Saint-Lô Agglo.

• Pourquoi conseille-t-on de présenter son bac plein à la collecte ?

Le forfait annuel de redevance incitative comprendra 12 levées par an du bac gris. Aussi, il est conseillé de ne présenter à la collecte vos bacs gris que lorsque ceux-ci sont pleins car toute levée supplémentaire aux 12 levées annuelles sera payante. Il s'agit ici d'inciter les habitants à produire moins de déchets et surtout à trier mieux et plus.

À noter : le bac jaune est, quant à lui, collecté une fois tous les 15 jours et ce ramassage est intégralement compris dans le forfait annuel.

• Pourquoi les bacs sont-ils pucés ?

La puce permet d'enregistrer les levées de bac pour que la redevance corresponde au nombre de levées du bac de chaque usager.

• Quand mon bac jaune sera sale, qui l'entretiendra ?

L'Agglo met à disposition des usagers les bacs mais il est de la responsabilité de chaque usager d'entretenir et de nettoyer ceux-ci.

• Puis-je savoir combien je vais payer ?

Pas encore. La grille tarifaire n'est pas encore finalisée. Pour établir les tarifs, l'Agglo a besoin de connaître quelques indicateurs.

Chaque année, les tarifs de redevance seront votés pour l'année suivante. Les tarifs définitifs appli-

cables en 2023 seront votés fin 2022.

• Vais-je payer plus cher ?

Certains paieront plus d'autres paieront moins. C'est le passage de la taxe à la redevance qui explique cette mécanique. Il s'agit d'introduire la notion d'équité dans la facturation du coût du service et de son utilisation.

• Un foyer de 5 personnes paiera-t-il le même tarif qu'un foyer de 2 personnes s'il présente le même nombre de fois son bac à la collecte ?

Non. Le forfait de base diffère en fonction de la taille des bacs mis à disposition (taille elle-même dépendant de la composition du foyer).

• Si je mets moins de 12 fois par an mon bac gris, est-ce que je pourrai payer moins ?

Non, le forfait de base inclut à ce jour 12 levées par an. La part incitative s'applique sur le nombre de levées au-delà des 12 levées par an mais cette part fixe n'a pas vocation à baisser si l'on présente son bac gris moins de 12 fois/an à la collecte.

• Cas pour une activité professionnelle à domicile (dont les assistantes maternelles, les gîtes et locations saisonnières)

2 possibilités, au choix de l'utilisateur :

- Dotation d'un bac unique attribué au foyer selon la grille de dotation habituelle, avec possibilité de surdotation (taille supérieure sur demande de l'utilisateur) et facturation correspondant à la taille du bac mis à disposition.



CONTACT Saint-Lô Agglo

Direction du cadre de vie et de la collecte des déchets

> direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

0800 710 775

Service & appel gratuits



Posez-nous vos questions à direction.cvd@saint-lo-agglo.fr

ou en message privé sur notre page Facebook et nous alimenterons cette foire aux questions sur le site internet.

SLAM Covoiturage : La solution de court-voiturage de l'Agglo !

Saint-Lô Agglo, dans le cadre de sa politique mobilité, souhaite permettre aux individus et aux entreprises de satisfaire leurs besoins de déplacement et d'accès avec des offres de transport équitables entre elles et compatibles avec la préservation de l'environnement.



Après SLAM Bus, le réseau de transport urbain et SLAM Transport à la Demande, qui permet de répondre à des besoins individuels de transport, Saint-Lô Agglo lance SLAM Covoiturage afin de favoriser le court-voiturage sur son territoire.

Alors que 85% des déplacements sont réalisés en voiture individuelle, l'Agglo propose une nouvelle solution pratique et durable accessible pour les + de 18 ans pour les trajets ayant pour origine ou destination l'une des 61 communes du territoire: **SLAM COVOITURAGE avec l'Appli KAROS.**

Cette solution permet de pratiquer le covoiturage pour des trajets courts.

Ce nouveau service cible les trajets domicile-travail, école-domicile pour les étudiants mais également les trajets pour se rendre à des événements tels que les festivals, les événements sportifs, SLAM Covoiturage offre une solution de partage des trajets pour favoriser la transition écologique sur le territoire et permettre aux usagers de faire des économies :

- Réduire l'impact carbone de nos trajets

- Baisser la consommation des énergies fossiles

- Réduire ses frais de transport par le partage

Une solution simple : pour court-voiturer, que vous soyez conducteur ou passager, il suffit de :

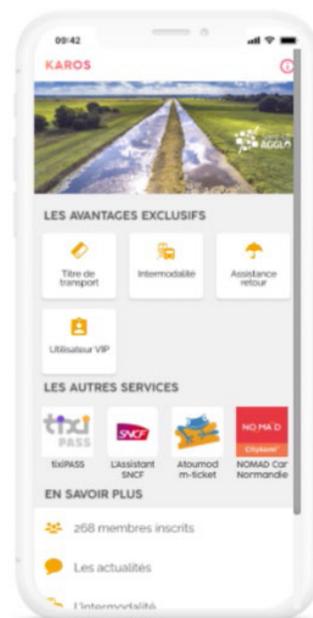
- télécharger l'application Karos sur votre smartphone, - renseigner vos coordonnées et les trajets que vous souhaitez réaliser en tant que conducteur ou passager.

L'application se charge de vous proposer les meilleures solutions de court-voiturage sur votre trajet. En quelques clics, vous validez la solution qui vous convient.

Conducteur ou passager : quels trajets, à quels prix ?

Pour le conducteur, recevez : minimum 2 € / Passager + 0.10 centimes/km au-delà de 25 km

Pour le passager, payez : 1,05 € /trajet jusqu'à 25 km + 0.10 centimes/km au-delà de 25 km. Le passager paie 1,05 € et l'Agglo abonde les 0,95 € restants, dans la limite de 2 trajets/jour. Les paiements des trajets sont sécurisés et s'effectuent par l'intermédiaire de l'application Karos.



SLAM TRANSPORT À LA DEMANDE : évolution du service

Je m'inscris au service TAD à l'agence SLAM

adresse
2, rue de la Laitière Normande
50000 Saint-Lô

lundi > vendredi : 8h45 - 12h30 | 13h30 - 18h00 / samedi : 8h45 - 12h30

1 RÉSERVATION

Je réserve au 02 33 05 05 05 ou sur saint-lo-agglo.fr

Réservation obligatoire :

- 18h max pour une prise en charge le lendemain,
- le vendredi 18h max pour le lundi.

Sous réserve de place disponible au créneau horaire demandé.

2 TRAJET

Je vais prendre mon TAD

- soit devant mon domicile,
- soit à un point matérialisé TAD.

lundi > samedi : 7h00 - 19h00

1.05€ LE TRAJET (ticket de bus)

QUELQUES RÈGLES D'USAGE :

- Trajet entre domicile et point de dépose TAD.
- Maxi 4 trajets par semaine (lundi au samedi).
- Annulation en contactant l'agence SLAM au plus tard 2h avant le déplacement initialement programmé.

- 2 zones nord / sud non franchissables sur le même trajet.

- Correspondance possible avec 1 ligne de bus urbaine pendant 1 heure.

- Gratuité des voyages pour les accompagnateurs (à titre d'assistance) des personnes possédant une carte d'invalidité (à préciser lors de l'inscription et de la réservation).

- Tout trajet doit être supérieur à 1km.

- Se trouver 5min avant l'horaire convenu sur le domaine public ou à l'arrêt TAD.

Attention : Des pénalités financières et suspension seront appliquées désormais pour les usagers qui n'annulent pas dans les temps ou qui ne se présentent pas au rendez-vous.

Élagage des arbres

L'élagage est à la charge du propriétaire, ou de l'occupant. Pour les arbres en bordure de route, les arbres ne devant pas gêner la libre circulation des véhicules, y compris les engins agricoles.

Pour les abords des **LIGNES ELECTRIQUES**, le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété, si la

plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ; ou le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé, et les distances



QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à Enedis le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages. »

DISTANCES DE SÉCURITÉ

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

L'ELECTRICITE EN RESEAU entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.



**Votre galette des rois
vous attend
contre remise du coupon**

**à la boulangerie de
SAINT AMAND**



MAIRIE de LAMBERVILLE

5, la Mairie

50160 LAMBERVILLE

02-33-56-56-47

mairielamberville@gmail.com

www.lamberville.fr

Ouverture au public : le mardi de 9h à 13h
et le vendredi de 13h à 16h30

Permanence du maire : Prendre Rdv

La Parenthèse verte

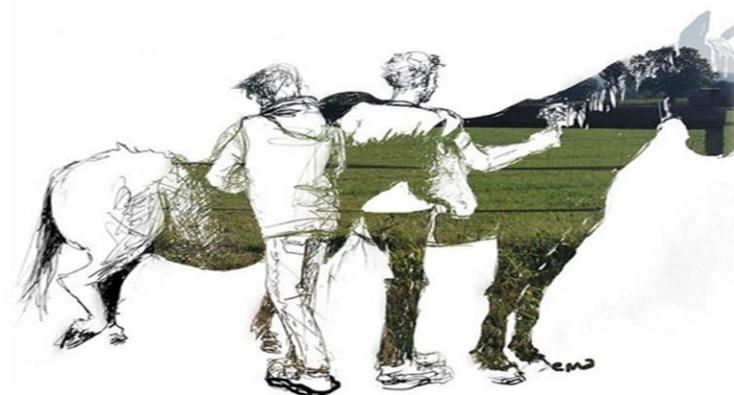
Une association dans une petite commune rurale

Nathalie KOCINSKI a fait des études de droit des affaires, elle est ensuite employée par la direction d'une banque Internationale. Fin 2012, elle décide de quitter le milieu de la banque qui ne lui correspondait plus. Nathalie est arrivée dans la région le 31 mars 2013.

A ce moment-là, le travail n'était plus au centre de ses préoccupations, elle prend le temps de vivre en redécouvrant la vie avec la nature. Elle va commencer une analyse sur elle-même qui va durer six ans. Elle a vécu en front de mer (Grandcamp-Maisy et Port en Bessin) avec la nature, les animaux, les plantes etc... En 2018, Nathalie arrive à Lamberville et crée son entreprise, un organisme de formation l'Académie de l'Audace. Elle y propose des formations sur l'intelligence émotionnelle et relationnelle, le management et également de l'équicoaching.

La parenthèse verte à Lamberville

C'est au début de l'année 2021 que l'association La Parenthèse Verte fut née d'un constat simple. Trop peu de lieux existent en France qui permettent d'être au contact du vivant et qui soient accessibles à tous, particulièrement aux personnes vulnérables avec peu de ressources financières. La Parenthèse Verte est un lieu pour s'offrir une bulle d'air, un espace pour s'apaiser, prendre soin de soi et du vivant, s'éveiller à la douceur de vivre. Il existe trop peu de ces lieux privilégiés ouverts à tous, tout en simplicité, non médicalisé, où le retour à soi est possible grâce à un environnement qui favorise la guérison ou tout le moins le repos et l'apaisement nécessaire à la réadaptation.



La Parenthèse verte

Ce qu'offre la Parenthèse verte ?

La longère de la Parenthèse verte pourra accueillir (à partir de 2023) des pensionnaires pour des longs séjours, mais aussi des familles qui veulent se reconnecter avec la nature.

Pour les personnes qui traversent des difficultés financières et autres l'association est là pour les épauler.

Une trentaine d'animaux de compagnie (chiens, chats, lapins, poules, chevaux, oies, chèvres et poissons dans le lavoir) sont là pour tenir compagnie.

Dès aujourd'hui, l'association met en place des ateliers de méditation animale. Les animaux sont de précieux vecteurs de bien-être et de lien social puisqu'ils sont réconfortants et permettent de rompre la solitude.

Vous avez aussi le potager pédagogique et thérapeutique (4 emplacements sont dédiés aux personnes à mobilité réduite), l'équipe y organise des ateliers pédagogiques afin d'y sensibiliser les enfants et les adultes sur la vie des végétaux. Allant de la relaxation à la cuisine en passant le jardinage, les activités de cet espace sont nombreuses. Plonger les mains dans la terre, s'imprégner des odeurs du jardin au printemps ou encore marcher en pleine nature pour profiter du bocage normand sont des moments pour trouver la tranquillité.

Les activités de cette année 2021 :

Chantiers participatifs : 1, 2, 3 juin, 28 juin, 16 septembre, 5, 6, 7, 18 novembre

Atelier initiation graffiti qui a eu lieu du 20 au 31 juillet

Atelier initiation au magnétisme le 30 octobre

Atelier de Noël emballage de cadeaux en tissus et création de cartes de vœux, guirlandes... le 20 décembre

Gouter de Noël le 25 décembre

L'association recherche tous types de matériaux pour poursuivre son aménagement et ses ateliers : gouttières, terre végétale, baignoires, chevrons.... Si vous possédez des choses que vous voulez mettre en déchetterie, appelez nous avant, il y a de fortes chances que cela nous intéresse. Passez à l'association au 4 le Breuil 50160 Lamberville ou téléphonez au 06.59.30.43.67

